



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 18 SEPTEMBRE 2008**

**Affiché le 25 Septembre 2008**

**Etaient présents ou représentés :**

M. Christian BUNZ, Mmes et MM Marie-Louise JACQUET, Isabelle GRANDMOTTET (procuration), Sylvie MERMILLOD NICOLLIN, Philippe COUTTY, Nathalie VESIN, Christian ROUSSEAU, Jean PALLUD, Jean-Loup GALLAND, Louis-Jean REVILLARD, Louis JACQUEMOUD, Claire SUBLET, Catherine CAPPANNELLI, Renaud DEBORNE, Nelly MAKTAV, Alexandra MEYER, Jean-Michel AILLOUD, Solange PAIREL, Cédric DECHOSAL, Raymonde DEMOLIS, Frank GIBONI, Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Monique LANGIN (procuration), Jean-Marc VIDAL (procuration).

**Etaient absents excusés :** Michel LANGIN, Fabienne BERTHOUD.

*Date de la convocation du Conseil Municipal : le 12 septembre 2008*



Présentation du Syndicat Mixte du Salève par son Président Monsieur Pierre CUSIN, accompagné d'Odile MONTANT et Gilles RIGAUD, Vice-Présidents.

Le Syndicat Mixte du Salève a été créé en 1994. Il regroupe 20 communes dont 15 couvrent le massif, représentant une population de 62 000 habitants.

Son objectif est de valoriser et de protéger le Salève, espace naturel ouvert à tous.

Le massif du Salève connaît des activités pastorales par ses alpages mais aussi des activités diverses de sports (ski de randonnée, escalade et varappe, parapente, VTT, randonnée pédestre)

Le Syndicat Mixte du Salève a eu dans ses missions, de mettre en place un outil réglementaire de protection du Salève, notamment contre l'urbanisation de son sommet. C'est ainsi qu'il a lancé, avec la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, la mise à l'étude de la Directive de Protection et de mise en valeur des paysages.

Le Décret portant approbation de la Directive a été signé le 27 février 2008.

A l'occasion de la fête « Mont Salève en marche », le 07 septembre 2008, le Syndicat Mixte du Salève a officialisé la Directive.

Le Syndicat a établi un programme d'actions visant :

⇒ A AMELIORER LA GESTION DU MASSIF ET L'ACCUEIL DES VISITEURS :

- Aménagement d'aires de stationnement
- Entretien et balisage des sentiers pour promeneurs et randonneurs
- Entretien et restauration des vergers de vieilles variétés d'arbres fruitiers
- Débroussaillage d'alpages et mise en place du plan de gestion pastoral

⇒ A PROTÉGER EFFICACEMENT LE MASSIF, EN METTANT EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT :

- Sentiers de découverte et d'interprétation
- Route touristique de découverte des paysages
- Maison du Salève, centre d'interprétation et de découverte du massif



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation :

- de retirer de l'ordre du jour : le choix du bureau d'études pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 local
- d'ajouter deux délibérations concernant :
  - l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail pour un agent assurant la surveillance cantine
  - l'approbation de la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien à passer avec le Conseil Général pour les travaux d'aménagement de la Route du Suet, voirie départementale.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal a accepté.

✓ Procès-verbal de la réunion du 7 août 2008 : Pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

✓ Travaux d'aménagement de la Route du Suet

- *Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre*

Suite aux remarques émises par le Centre Technique Départemental du Conseil Général, des adaptations ont été apportées au projet engendrant une augmentation du coût des travaux et par conséquent, une augmentation du montant des honoraires fixés initialement à 10 080 € HT.

Montant de l'avenant	<b>1 419,80 € HT</b>
Nouveau montant du marché	<b>11 499,80 € HT</b>

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 septembre 2008 a accepté cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du bureau d'études GEOPROCESS et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- *Attribution des marchés de travaux*

La Commune a été désignée coordonnateur du groupement de commandes de maîtres d'ouvrage, constitué entre la Commune et le SELEQ 74 en vue de réaliser un projet global d'aménagement d'une partie de la Route du Suet.

Le coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des dispositions du Code des Marchés Publics, à l'organisation de la consultation et de la passation des marchés.

C'est une procédure de marché négocié qui a été lancée :

- Appel à candidature fait le 16 avril 2008
- Rapport d'analyse des candidatures établi le 6 mai 2008 : 15 entreprises ont répondu et ont été choisies pour remettre une offre au plus tard le 24 juin 2008

Au vu du rapport d'analyse des offres et de la proposition de leur classement, la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes a attribué les marchés négociés aux entreprises suivantes :

	<u>ESTIMATION</u> <u>HT</u>	<u>MONTANT</u> <u>HT</u>	<u>PART</u> <u>CRUSEILLES</u>	<u>PART</u> <u>SELEQ 74</u>
Lot n° 1 ó Ent. MEGEVANDBAISIN Terrassement génie civil ó couche de forme	142 574,91	132 845,50	52 414,70	80 430,80
Lot n°2 óEnt. GUINTOLI Aménagement de surface	155 558,50	138 549,38	138 549,38	-
Lot n° 3 -Ent. Marc FAVRE Réseaux secs	114 719,63	107 983,16	-	107 983,16
<b>TOTAUX</b>	<b>412 853,04</b>	<b>379 378,04</b>	<b>190 964,08</b>	<b>188 413,96</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés négociés avec l'entreprise MEGEVAND/BAISIN pour un montant de 132 845,50 p HT l'entreprise GUINTOLI pour un montant de 138 549,38 p HT

Le marché Marc FAVRE pour le lot n°3 sera signé par le SELEQ 74.

✓ **Travaux SELEQ 74 sur les réseaux électriques, éclairage public et télécommunications : Programme 2008**

**ROUTE DU SALEVE**

Montant global estimé TTC	90 292 p
Participation financière de la Commune	51 280 p
Frais généraux	2 708 p

**ROUTE DU SUET**

Montant global estimé TTC	255 340 p
Participation financière de la Commune	140 135 p
Frais généraux	7 661 p

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les plans de financement de ces travaux et leur répartition financière et s'engage à verser au SELEQ 74, sous forme de fonds propres, les frais généraux et les participations à la charge de la Commune.

✓ **Traversée de CRUSEILLES : choix du maître d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre pour la requalification de la Grand'Rue a fait l'objet d'une procédure adaptée avec publication et affichage le 8 août 2008. Sur les 12 bureaux d'études qui ont répondu et après analyse des offres, les 7 meilleures ont été reçues par la Commission d'Appel d'Offres.

Au vu du classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché au groupement de bureaux d'études ILEX/CAP VERT INFRA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix de la Commission d'Appel d'Offres du 9 septembre 2008 et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement de bureaux d'études ILEX/CAP VERT INFRA pour un montant HT de 145 800 p (174 376,80 p TTC) correspondant à un taux de rémunération de 5,40 % sur un coût prévisionnel de 2 700 000 p HT.

✓ **Agenda 21 local** : Retrait de l'affaire

✓ **Décision modificative de crédits 2008**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que :

- ⇒ Les travaux de réalisation du « Tourne à gauche » nécessaires pour l'implantation du supermarché CHAMPION étant terminés, le montant de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) due par le pétitionnaire du Permis de Construire a été arrêté à la somme de 430 513,12 €. Il convient donc de reverser 47 082,08 € à la Société C.DIS.  
Un crédit de 32 856 € est inscrit au Budget Primitif 2008 ; il y a lieu d'inscrire le complément, soit **14 226,08 €**.
- ⇒ Une régularisation comptable doit être faite afin de concrétiser la vente du véhicule TOYOTA, décidée par délibération du Conseil Municipal du 9 janvier 2008, pour une valeur de **200 €**.
- ⇒ Suite à des admissions en non valeur correspondant à des créances irrécouvrables et dont les montants sont inférieurs au seuil pour engager des poursuites, un montant de 25,80 € doit être annulé et par conséquent, une inscription budgétaire pour l'exercice 2008 doit être prévue.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve les modifications de crédits telles que figurant ci-dessous.

Chapitres et articles	Désignation	Dépenses	Recettes
67	<b><u>Section de Fonctionnement</u></b>		
6718	CHARGES EXCEPTIONNELLES	+ 25,80	
	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion		
022	DEPENSES IMPREVUES	- 25,80	
	<b><u>Section d'Investissement</u></b>		
041	OPERATIONS DOMANIALES	200	
2182	Matériel de transport		
041	OPERATIONS DOMANIALES		200
1021	Dotation		
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSEES	+ 14 226,08	
2042	Subvention d'Équipement aux Personnes de droit privé		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		+ 200
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		- 200
1641	Emprunts en euros		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- 14 226,08	
2315	Installations, matériel et outillages techniques		
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>200</b>	<b>200</b>

### ✓ **Indemnité de conseil au Trésorier de la Commune**

Le Conseil Municipal par **23 voix pour** (2 abstentions), décide d'attribuer à Monsieur le Trésorier de la Commune, pour l'année 2008, une indemnité de conseil d'un montant de 577,96 €, calculée sur la moyenne des dépenses des exercices 2005-2006-2007.

### ✓ **Indemnité de gardiennage de l'Église**

Conformément aux différentes circulaires préfectorales et notamment celle du 17 mars 2000 (n°2000-29), le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour verser à Monsieur le Curé de CRUSEILLES, l'indemnité de gardiennage de l'Église au titre de 2008 d'un montant de 734,80 €.

### ✓ **Indemnité pour permanence des contributions directes**

Le Conseil Municipal, **par 19 voix pour** (4 abstentions et 2 contre) donne son accord pour verser une indemnité de 228,67 € à Monsieur COURRIOL, Agent de la Direction des Services Fiscaux qui assure des permanences en Mairie de CRUSEILLES durant la période des déclarations d'impôts sur le revenu.

### ✓ **Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transports et distribution de gaz**

Le Régime des redevances pour occupation du domaine public des communes par les ouvrages de transport et de distribution de gaz a été modifié par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, fixe le montant de la redevance en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente et demande que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période sus visée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier.

### ✓ **Convention pour déneigement des lotissements et voies privées**

Le coût du déneigement a été présenté sur la base des prestations effectuées durant la saison 2007/2008.

Après discussion, le Conseil Municipal, **par 20 voix pour**, (4 abstentions - Brigitte CARLIOZ n'a pas participé au vote compte tenu qu'elle est concernée par ce service) décide de maintenir à 30 € par passage, le coût du déneigement des lotissements et voies privées, pour la prochaine saison hivernale.

### ✓ **Personnel de la garderie périscolaire : Participation aux frais engagés par 2 agents pour l'obtention du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)**

Considérant qu'il est recommandé pour les agents qui assurent l'animation dans le cadre de la garderie périscolaire d'être titulaire du BAFA et que pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans, la moitié du personnel doit être titulaire de ce diplôme ou équivalent, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour participer aux frais engagés par 2 adjoints d'animation pour l'obtention du BAFA, à hauteur de 50 % du coût restant à leur charge.

## ✓ Régime indemnitaire des agents communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour compléter et mettre à jour la délibération du 12 avril 2006 et fixe pour chaque indemnité et chaque grade les coefficients de modulation maximaux.

Les arrêtés individuels d'attribution dans la limite des taux fixés seront pris par Monsieur le Maire.

## ✓ Commission Communale d'Aménagement Foncier dans le cadre de la réalisation de l'Autoroute A 41

A l'unanimité, les membres ci-après ont été élus pour siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier de CRUSEILLES.

### Propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis :

BUNAZ Albert : 25 Voix

BOUCHET Stéphane : 25 Voix

TISSOT Yves : 25 Voix

### Propriétaires suppléants :

JACQUET Didier : 25 Voix

REVILLARD Louis-Jean : 25 Voix

## ✓ Règlement intérieur du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de son Règlement Intérieur. Une précision a été apportée concernant la réunion mensuelle : elle a été fixée au 2<sup>ème</sup> jeudi du mois à 20 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du Conseil.

Le Maire a souhaité que ce document soit retravaillé dès maintenant. Une commission, dont les membres sont désignés ci-après, a donc été mise en place.

Monsieur Christian BUNZ  
Madame Sylvie MERMILLOD  
Madame Nathalie VESIN  
Madame Alexandra MEYER  
Madame Claire SUBLET

Alexandra MEYER dirigera le groupe.

## **Délibérations non prévues à l'Ordre du Jour**

## ✓ Personnel de surveillance cantine

Un des agents qui assure la surveillance cantine des enfants de l'école primaire, n'effectuait pas les mêmes horaires que les autres affectés au même service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sous réserve de l'accord du Centre Technique Paritaire, augmente la durée hebdomadaire de cet adjoint d'animation d'une heure, soit 6 heures au lieu de 5 heures.

## ✓ Travaux d'aménagement sur la route départementale n°23 dite « Route du Suet » : Convention avec le Conseil Général

La Route du Suet étant une route départementale, il convient de passer une convention avec le Conseil Général afin de définir les caractéristiques des travaux à réaliser et leur financement, d'affecter la maîtrise d'ouvrage et de répartir les charges d'entretien et d'exploitation des aménagements prévus.

Le coût prévisionnel de l'opération projetée est estimé à 207 831,91 € TTC réparti comme suit :

- 43 442,29 € à la charge du Département.
- 164 389,62 € à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien à passer avec le Conseil Général de la Haute-Savoie, dans le cadre des travaux d'aménagement Route du Suet et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## ✓ Affaires diverses

⇒ Monsieur le Maire communique à l'assemblée les commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs, nommés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, sur proposition du Conseil Municipal en date du 7 mai 2008

COMMISSAIRES TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme BARBIER Simone	Mme BOCQUET Jeanine
M. FAVRE Maurice	M. MOUCHET Jean
M. REVILLARD Louis-Jean	M. JACQUET Pierre
Mme BERTHOUD Fabienne	M. HUMBERT Maurice
M. GAL Bernard	M. MARTINET Georges
M. DEGEORGES Bruno	Mme AILLOUD Catherine
M. TISSOT Yves ó Bois	M. BALLEYDIER Jean ó Bois
M. NACHON Bernard - GROISY	M. BUNAZ Didier - ANNECY

⇒ Mise en place d'une commission qui sera chargée de définir les critères d'attribution des subventions.

Sylvie MERMILLOD  
Marie-Louise JACQUET  
Solange PAIREL  
Louis JACQUEMOUD

Renaud DEBORNE  
Nathalie VESIN  
Catherine CAPPANNELLI

Réunion fixée le 1<sup>er</sup> octobre à 20h30.

⇒ Autoroute A 41

Suite à la réunion avec les agriculteurs, le Maire souhaitait avoir la position du Conseil Municipal concernant le chemin rural allant de Féchy au Noiret. Des personnes de Féchy demandent que ce chemin soit goudronné jusqu'au bout. ADELAC refuse.

Avis du Conseil Municipal : Il n'est pas favorable pour goudronner ce chemin, qui risquerait alors d'être emprunté par des voitures. Il est préférable qu'il soit utilisé comme desserte piétonne.

⇒ Ancien tracé du Tram au Noiret ó Quel avenir ?

Il a été coupé en biseau par la route de la Ravoire. Le Conseil exige le rétablissement de ce chemin.

⇒ Repas des Aînés : Samedi 25 octobre 2008 à 12h00 au restaurant scolaire.